



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION RESTREINTE DU 15 JANVIER 2024

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

DOSSIER ROISSY EN FRANCE

Match n°25894721 du 16/12/2023 U18 U14 D2.A PERSAN US 2 / GARGES FCM

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ROISSY EN France (EVOCATION)

A la suite de la demande d'évocation du club de ROISSY EN FRANCE, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de PERSAN US sur l'inscription et la participation des joueurs et aux rencontres citées ci-dessous.

Demande d'évocation au motif d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements. En effet, dans l'article 7.9.1 du règlement sportif du district un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe Inférieure de son Club, s'il a effectivement Joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Ci-dessous, la liste des matchs concernés quand l'équipe supérieure n'avait pas de match officiel :

Match du 28 octobre 2023 US PERSAN 23 - ARGENTEUIL FC 22 : le joueur **S. Jude Loick** licencié sous le numéro 9603532396 a participé à la rencontre alors que celui-ci à participer dans l'équipe supérieure lors du match du **21 octobre ERMONT AS 21 - US PERSAN 21 du 21 octobre 2023.**

Match du 25 novembre 2023 US PERSAN 23 - SAINT LEU FC 22 : les joueurs **K. Yiyes** licencié sous le numéro 2548053394 et **S. Jude Loick** licencié sous le numéro 9603532396 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du **11 novembre 2023 SAINT BRICE FC 22 - US PERSAN 22**

Match du 16 décembre 2023 US PERSAN 22 - GARGES FCM 21 : les joueurs **N. Aaron** licencié sous le numéro 9602246394 et **B. Ibrahim** licencié sous le numéro 2547743766 ont participé à la rencontre alors qu'ils ont participé dans l'équipe supérieure lors du dernier match officiel de celle-ci en date du **9 décembre 2023 US PERSAN 21 - ARGENTEUIL FC 21.**

[Réponse impérative avant le 24/01/2024 avant 12h00](#)

La prochaine réunion MERCREDI 24 JANVIER 2024